

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016
Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

11 conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean Louis FASSET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT.

Pouvoirs : Bénédicte THIELLEY à Michaël RIETMANN, Yves MOUCHOT à Vincent BALLOT

Absents : Catherine MARIN-GUITON et Pierre ZANGIACOMI

Secrétaire de séance : Michaël RIETMANN

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juillet 2016 ;
- Projet éolien du Val Marnaysien : validation du périmètre de la zone du projet éolien sur la commune, acceptation du principe de développement du projet et lancement des études par la société OPALE, désignation d'un représentant de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet ;
- Complexe multisports : présentation du projet ;
- Urbanisme : adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols ;
- Participation des communes de Chenevrey et Cult au spectacle de Noël de 2015 ;
- Subvention au club de Hand-ball ;
- Demande de subvention pour l'équipement de l'autosurveillance au droit du poste de refoulement du stade ;
- Sinistre bris de vitraux du 20/09/2014 : remboursement à GROUPEAMA ;
- Comptabilité : admission en non-valeur sur les budgets commune, eau et assainissement, décision modificative n° 03 sur le service eau ;
- Club de Tir à l'arc : mise à disposition de terrain pour pratique de l'activité ;
- Attributions d'aides financières pour certains travaux d'urbanisme dans la zone AVAP ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Modification de l'ordre du jour : M. Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les délibérations concernant le choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des espaces publics rue des Frères Gardet, rue de l'Abreuvoir et rue du Bief et la demande de subventions auprès de l'Etat et Conseil Départemental pour la tranche 8 rue du Bief.

Aucune objection n'est faite.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2016. Aucune remarque n'est faite.

Approuvé à l'unanimité

I. Projet éolien du Val Marnaysien : validation du périmètre de la zone du projet éolien sur la commune, acceptation du principe de développement du projet et lancement des études par la société OPALE, désignation d'un représentant de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet

Monsieur le Maire rappelle la visite du 03/09 au LOMONT.

Pour l'instant il ne s'agit que d'un projet de développement alternatif. Des études vont avoir lieu, un mât de mesure va être implanté afin de voir l'opportunité d'un tel projet. Les communes voisines ont été sollicitées.

La société OPALE Energies Naturelles, prendra à sa charge l'ensemble des études de développement nécessaires pour déposer les demandes d'autorisation pour un parc éolien auprès des Services de l'Etat ; ces études consistent entre autres à l'étude du vent, l'étude foncière, l'identification des contraintes et servitudes, la réalisation des études environnementales (avifaune, faune, flore), l'étude d'impact, le volet paysager et toutes les études des dossiers d'autorisation (étude de danger, acoustique, accès, défrichement...). Monsieur FASSET qui a participé à la visite fait remarquer qu'il a trouvé le site bien intégré dans son environnement, la construction est continue et il ne la trouve pas plus nuisible que la LGV, pour lui c'est un projet plutôt positif. Il regrette, cependant, de n'avoir pu rencontrer des habitants des environs pour avoir leur sentiment.

Le Conseil doit se prononcer sur les points suivants :

Validation du périmètre de la zone du projet éolien situé sur le territoire de la commune.

Acceptation du principe de développement d'un projet sur la commune avec la société OPALE Energies Naturelles,

Autorisation à OPALE Energies Naturelles pour lancer les études de développement du projet éolien, sans qu'aucun frais ne soit engagé par la commune.

Désignation d'un représentant de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet. Monsieur BALLOT Vincent se propose.

Approuvé à l'unanimité.

II. Complexe multisports : présentation du projet

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité pour la requalification du site multisports établie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le programme a été présenté lors de la réunion de la commission du 05 septembre 2016.

Au regard de la législation sur le PPRI, la seule zone possible pour la reconstruction se trouve à l'endroit du site actuel.

Deux solutions de construction sont envisagées :

Dans le programme, le candidat présentera les 2 scénarii en décrivant les avantages et les inconvénients de chaque scénario : coûts travaux, coûts entretien et maintenance, pérennité de l'ouvrage, etc. Le maître d'ouvrage choisira le projet le plus pertinent à son besoin. Cette présentation sera accompagnée respectivement des honoraires de la maîtrise d'oeuvre correspondant à chacun des 2 scénarii.

Les travaux sont estimés à 1 200 000 euros pour une surface de 473 m².

Monsieur RIETMANN fait remarquer que, dans la présentation, ne figure pas de local technique pour stocker les tondeuses et autre matériel, sachant que la surface totale exploitable est de 722 m². Il aurait préféré un projet avec un développement possible du bâtiment à plus long terme.

Monsieur RONDOT est d'accord sur le fait de pouvoir éventuellement faire un étage donc avec des fondations adaptées.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de

- Valider le projet avec le programme de reconstruction tel que présenté par l'AMO.
- L'autoriser à poursuivre le projet et les études nécessaires, solliciter les différents financeurs potentiels, signer tout document se rapportant à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

III. Urbanisme : adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} juillet 2015, la loi ALUR a entraîné la fin de l'instruction gratuite, par les services de l'Etat, des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes compétentes appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

Notre commune est concernée par cette évolution réglementaire.

Aussi, depuis le 1^{er} juillet 2015, INGENIERIE 70 a mis en place un service départemental mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS). Ce service offre aux communes une ingénierie pour l'instruction des dossiers sans remettre en cause la compétence dévolue aux Maires, qui ont la responsabilité de la procédure et de la décision finale.

Un agent au service administratif a suivi des formations pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Il est donc proposé d'adhérer à Ingénierie 70 pour une partie des dossiers, l'autre partie étant traitée directement par la Mairie.

Pour la compétence Application du Droit des Sols (ADS), il convient de signer une convention définissant les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service instructeur d'INGENIERIE70, placé sous l'autorité de son

président, dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

IV. Participation des communes de Chenevrey et Cult au spectacle de Noël de 2015

M. le Maire rappelle que les communes de CHENEVREY et CULT se sont associées avec MARNAY pour l'organisation du spectacle de Noël de 2015. Une participation financière de 100 euros par commune a été proposée. Celles-ci ont accepté.

Il convient de délibérer pour accepter cette participation financière.

Approuvé à l'unanimité.

V. Subvention au club de Hand-ball

Bernard GIRARD informe que le club de Hand avait initialement demandé une subvention pour le flockage des sacs de sport. Ce projet a été abandonné et reporté sur l'acquisition de ballons et de sacs à ballons. La commission finance a validé ce projet. Monsieur le Maire propose de délibérer pour autoriser le versement de la subvention et l'affectation à l'article 6574 chapitre 65 pour un montant de 536 euros.

Approuvé à l'unanimité.

VI. Demande de subvention pour l'équipement de l'auto surveillance au droit du poste de refoulement du stade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la station d'épuration actuelle est de type boues activées d'une capacité de traitement de 3 333 EH, pour un volume de traitement de 462 m³/j.

A ce jour, environ 2224 EH sont raccordés sur le réseau d'assainissement, soit environ 67% de la capacité nominal de la station d'épuration.

Il existe 12 déversoirs d'orage sur le réseau de collecte des eaux usées. Un bassin d'orage est présent en entrée de la station d'épuration. Lorsque ce dernier est plein, un déversement est effectué dans le milieu naturel.

Seul le déversoir d'orage du poste de refoulement du stade présente une charge brute de pollution organique par temps sec supérieur ou égale à 120 kg/j de DBO5.

Le projet consiste à équiper le poste de refoulement du stade :

- D'une mesure des déversements
- D'une intégration des informations sur le système d'auto surveillance de la station d'épuration.

Ces travaux permettront de répondre à la réglementation en vigueur concernant l'auto surveillance des déversoirs d'orage et d'assurer un suivi des déversements par temps sec ou pour des pluies de fréquence de retour inférieures à 1 mois.

Le coût des travaux est estimé à :

	Montant HT
Travaux	4 225.00
Maîtrise œuvre, contrôles	780.00
Imprévus	422.50
TOTAL HT	5 427.50
TOTAL TTC	6 513.00

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet et autoriser le Maire à solliciter les financeurs.

Approuvé à l'unanimité.

VII. Sinistre bris de vitraux du 20/09/2014 : remboursement à GROUPAMA :

M. le Maire rappelle le sinistre enregistré auprès de GROUPAMA le 20/09/2014 lors de la fête de la bière ki cool. Un vitrail du secrétariat de mairie avait été cassé.

L'auteur des faits a remboursé le vitrail remplacé, l'assurance également. Il convient donc de rembourser à l'assurance la somme de 826.58 euros.

La somme sera imputée à l'article 678.

Approuvé à l'unanimité.

VIII. Comptabilité : admission en non-valeur sur les budgets commune, eau et assainissement, décision modificative n° 03 sur le service eau :

Admission en non valeur

La Trésorerie a proposé d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées à ce jour, ceci en raison de poursuites réalisées et infructueuses (insolvabilité du débiteur, nouvelle adresse introuvable, créance inférieure au seuil de poursuite ou liquidation judiciaire).

Mr le Maire présente la liste de ces créances et propose l'admission en non-valeur.

COMMUNE	7.95 euros
SERVICE EAU	26.65 euros
SERVICE ASSAINISSEMENT	45.69 euros

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 65 - article 6541

Approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°3 sur le service eau :

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget eau sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice 2016. Il y a lieu de voter des crédits complémentaires pour régulariser les écritures.

Art./ Chapitre	Objet des dépenses	Diminution sur crédits ouverts €	Augmentation Sur crédits ouverts
6061-011	Fournitures non stockables		14 270.00
778-77	Autres produits exceptionnels		14 270.00

IL s'agit des frais supplémentaires concernant la consommation d'eau pendant les travaux de réparation de la bêche. Cette dépense doit être réglée au syndicat du val de l'Ognon en contrepartie l'assurance a été sollicitée de nouveau

Approuvé à l'unanimité.

IX. Club de Tir à l'arc : mise à disposition de terrain pour pratique de l'activité

Monsieur le Maire informe qu'une concession entre l'ONF et le club des archers vient d'être renouvelée en mai 2016. Elle concerne la mise à disposition des parcelles 4, 5 et 6 par la commune pour l'implantation de cibles de tir à l'arc.

La commune doit se prononcer sur cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 9 ans.

Approuvé à l'unanimité.

X. Attributions d'aides financières pour certains travaux d'urbanisme dans la zone AVAP

Le Maire expose qu'un dispositif d'aides financières aux particuliers pour la valorisation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Marnay a été décidé, en votant une enveloppe budgétaire de 10 000 euros, pour l'année 2016.

La Commission AVAP, réunie le 23 septembre 2016, a décidé des montants à attribuer en fonction des travaux effectués, suite à une enquête menée auprès des entreprises du secteur.

Il est proposé de valider les montants fixés par la Commission AVAP, en adoptant le dispositif d'aides financières pour une durée de trois ans (2016-2017-2018) selon les conditions suivantes :

• Périmètre :

Les demandes devront exclusivement concerner le secteur AVAP (zone UAz du PLU). Les travaux, effectués par des entreprises obligatoirement, devront être vus du domaine public.

Les aides financières seront destinées :

- a) Aux ravalements de façades,
- b) Aux changements de menuiseries,
- c) Aux réhabilitations des toitures,.

• **Personnes et immeubles éligibles :**

Le dispositif s'adresse aux particuliers propriétaires de logements.
Les sociétés propriétaires de logements loués ne sont pas éligibles.

Travaux concernés et montants de subventions accordés :

TYPES DE TRAVAUX	MONTANTS ATTRIBUES
Menuiserie	
Changement de fenêtres	50 € / fenêtre
Changement de portes	100 € / porte
Maçonnerie	
Enduits à la chaux, finition talochée	12 €/m ² ,
Badigeon sur enduit en bon état	6 €/m ²
Nettoyage des pierres de taille	12 €/m ²
Dé jointement et re jointement des pierres de taille	12 €/m ²
Toiture	
Tuiles plates imposées (type Monuments Historiques)	10 €/m ²

La subvention maximum versée pour chaque immeuble n'excédera pas 1 500 euros pour une durée de trois ans.

Règles d'attributions et de paiement :

- **Avant tout début de travaux**, le demandeur devra déposer un dossier d'urbanisme, ainsi qu'une demande d'aide financière pour travaux dans le secteur de l'AVAP.
La commission AVAP étudiera la demande dans le mois qui suivra le dépôt du dossier.
Selon les prescriptions, la commission AVAP déterminera le type de travaux subventionnables concerné et le montant de l'aide attribué ;
Le demandeur sera informé du montant de subvention attribuable à la suite de la commission AVAP mensuelle ;
- **A l'issue des travaux**, le bénéficiaire devra adresser en mairie la ou les factures acquittées ainsi qu'un RIB. La conformité des travaux réalisés sera vérifiée sur place avant tout paiement.
Le paiement sera effectué par le Trésor Public sur le compte bancaire ou postal du bénéficiaire après délibération nominative du Conseil Municipal pour chaque dossier validé.

Le conseil municipal doit valider le projet d'attribution d'aides financières pour la valorisation du patrimoine en AVAP selon les modalités énoncées ci-dessus et autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document se rapportant à ce dispositif.

Approuvé à l'unanimité

XI. Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des espaces publics rue des Frères Gardet, rue de l'Abreuvoir et rue du Bief et demande de subvention pour la tranche 8 rue du Bief.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée par annonce au BOAMP le 30 juillet 2016 suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics et sous la forme d'un marché à tranche ferme réalisée en deux phases (rue des Frères Gardet/Abreuvoir - tranche 7 et rue du Bief - tranche 8)

Le marché se décompose en 1 lot (VRD- Plantations).

M. le Maire présente au conseil le rapport de la Commission d'Appel d'offre du 12 septembre 2016 rédigé par le cabinet TERRITOIRES concernant ces travaux.

Deux offres ont été reçues. Celle présentée par l'entreprise ALBIZZIA Espaces verts pour un montant de 228 099.50 € HT obtient la meilleure note.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ALBIZZIA pour un montant de travaux comme indiqué ci-dessous et l'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier :

Lot 1	Tranche ferme Rue de l'Abreuvoir et rue des Frères Gardet	Montants € HT
	ALBIZZIA	136 987.50 € HT 164 385.00 € TTC
Lot 1	Tranche ferme rue du Bief	
	ALBIZZIA	91 112.00 € HT 109 334.40 € TTC
	TOTAL	228 099.50 € HT 273 719.40 € TTC

Approuvé par 12 voix pour 1 abstention

Concernant les demandes de subvention, les travaux ont été scindés en deux tranches, la tranche 7 pour la rue des Frères Gardet et rue de l'Abreuvoir. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès des financeurs en 2015. Il convient d'en faire de même pour la tranche 8 rue du Bief.

Approuvé à l'unanimité

XII. Questions diverses

- Inauguration du terrain multisports et terrains de tennis
Elle aura lieu le samedi 19 novembre 2016 à 10h30.
- Rappel des réunions à venir :
27/10 à 18h avec le SMAMBVO. Il s'agit d'une réunion d'information sur le projet de construction d'une microcentrale à Marnay.

- Aménagement Route de Gray
Une réunion avec les riverains est programmée pour le 25/10 à 19H.
- Vidéo surveillance
En prolongement de la visite organisée à AVANNE, deux dates seront reprogrammées auprès des communes d'ECOLE VALENTIN et QUINGEY utilisatrices de ce service.
- Personnel communal
Monsieur le Maire informe que le contrat à durée déterminée signé le 06/09 pour 3 mois ne sera pas renouvelé.
- Modification du règlement du PLU :
Vincent BALLOT et Laurence BOUCHASSON ont rencontré en juillet Mme GIGANDET à la DDT pour obtenir des renseignements relatifs à la modification du PLU. La commission sera réunie dès que Mme GIGANDET aura examiné le règlement actuel et émit ces remarques.
- Boîtes à livres
Judith BUGNET informe que deux boîtes à livres vont être installées sur la commune. Elles permettront l'échange de livres entre les habitants de la Commune.
- Club de danse
Une demande d'un créneau supplémentaire à la salle Corinne Gillier Barbe en plus de la nouvelle salle de danse a été faite par la présidente. Il est demandé de vérifier avec l'ensemble des chorégraphes si la salle bleue en dessous de la salle de danse pourrait convenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Secrétaire de séance,
Michaël RIETMANN.

Le Maire,
Vincent BALLOT